

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **10 février 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Angélique MARTINS (représentée par Gérard PRADAL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Michel BAISSAC (représenté par Hubert BONHOMMET), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Mireille LABORIE (représentée par Stéphane FRECHOU), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Jamal BELAIDI, Louis ESTEVES, Sylvie LACHAIZE, Philippe MAURS, Guy SENAUD, Jean-Luc TOURLAN

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2022_004 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES CONCLUE AVEC SOLIHA CANTAL

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est engagée depuis de nombreuses années dans l'amélioration de l'habitat privé à travers la mise en œuvre de programmes opérationnels d'aides aux travaux en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017-2021 couvrant les 25 communes de l'agglomération s'est achevée le 31 décembre 2021 et a permis le financement de travaux d'amélioration de près de 1 000 logements. Désormais, seul l'hyper-centre d'Aurillac est couvert par un programme opérationnel avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Action Cœur de Ville » 2019-2024.

Une étude d'évaluation et pré-opérationnelle est actuellement en cours et devrait permettre le calibrage d'un nouveau programme opérationnel couvrant l'ensemble du territoire communautaire à horizon 2023.

Afin de ne pas casser la forte dynamique de réhabilitation du parc privé actuellement en

cours, la CABA souhaite poursuivre l'accompagnement des propriétaires désireux de s'engager dans un projet de rénovation aidé par l'Anah en territoire diffus.

Le coût de la visite-conseil préalable au montage et au dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'Anah est souvent un frein à l'engagement d'une démarche de travaux. Aussi, la CABA souhaite prendre en charge, pour le compte des propriétaires privés, le coût de cette visite-conseil.

SOLIHA Cantal, qui est une association a but non lucratif agréée « Service Social d'Intérêt Général » (SSIG), a proposé à la CABA une convention d'objectifs relative à l'accompagnement des propriétaires privés d'un bien situé sur le territoire communautaire.

Au regard des résultats de la précédente opération, il est estimé que 150 visites-conseils seront réalisées au cours de l'année 2022. Le coût de chaque visite étant de 180 €, cela représente une subvention maximale totale de la CABA de 27 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du projet de convention joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'inscrire aux budgets annuels de la CABA la somme nécessaire et de procéder au versement, au bénéfice de SOLIHA CANTAL, d'une subvention totale maximale de 27 000 €.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.